



ATELIERS QUALIFICATION-INSERTION ÎLE-DE-FRANCE



PROJET ASSOCIATIF DE L'ÎLOT

Nous croyons en l'Homme, en sa capacité à réagir, à se prendre en main lorsqu'il est meurtri, rejeté, en situation de précarité ou d'exclusion.

En nous appuyant sur la volonté et les aptitudes des personnes que nous accueillons, nous voulons les aider à se reconstruire, à se réinsérer dans la société pour autant qu'elles en ressentent le besoin, à se rétablir sur les plans personnel, familial, professionnel, moral et spirituel. Dans le respect de la personne humaine, nous voulons mettre en œuvre, pour le temps nécessaire à chacun, des actions conjuguant professionnalisme et chaleur humaine.

La vocation de l'Îlot est l'accueil et la réinsertion des personnes rejetées de la société et en grande détresse. Nous portons une attention particulière à celles qui font ou ont fait l'objet d'une peine de justice, parmi lesquelles les sortants de prison ou les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine, et qui sont bien souvent tenues à l'écart des grands élans de compassion et de générosité.

Ne pouvant satisfaire l'ensemble des besoins et offrir la totalité des services, l'Îlot se concentre sur l'hébergement et l'accompagnement des personnes dans leur démarche personnelle et volontaire visant à retrouver un statut de citoyen et de membre du corps social, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.

L'accompagnement inclut des actions d'insertion par l'activité économique. L'association complète ses services en s'appuyant sur les partenaires extérieurs nécessaires à la prise en compte globale des attentes des personnes accueillies.

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE..... | 5 |
| LES ÉTABLISSEMENTS | 6 |
| LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2019 | 8 |
| 1. PROFIL | 8 |
| 2. SITUATION DES PERSONNES AU REGARD DE LA JUSTICE | 10 |
| 3. ÉTAT DE SANTÉ | 13 |
| LE PARCOURS DES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2019..... | 14 |
| 1. LES ADMISSIONS | 14 |
| 2. LES SORTIES | 18 |
| LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE..... | 21 |
| PERSPECTIVES 2020..... | 22 |
| NOS PARTENAIRES | 23 |

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

Sur l'année 2019, deux groupes de salariés en insertion, dont une partie sous main de justice, ont finalisé un parcours de formation en Restauration à Paris et à Aubervilliers ; un autre groupe a commencé ce même parcours en octobre 2019, et le terminera en juillet 2020. Ce sont donc 42 salariés qui ont intégré les Ateliers Qualification-Insertion Île-de-France sur cette période.

À ce jour, sur les deux groupes qui ont terminé leur parcours, 17 bénéficiaires ont d'ores et déjà été diplômés comme « Agents de Restauration ». Pour certains, le parcours a été l'occasion de rebondir complètement et de prendre un nouveau départ, puisqu'à l'issue de la formation ils ont trouvé un emploi ou ont commencé une nouvelle formation.

Une session de SOA (Session d'Orientation Approfondie) a également été mise en place sur 8 semaines entre février et avril, et ce sont 6 personnes, dont une femme pour la 1^{ère} fois qui ont réfléchi sur leur projet professionnel et commencé à le mettre en action.

Ces résultats sont notamment le fruit du travail de Warda Laacher, qui a suivi l'ensemble des salariés et participants du SOA sur l'année entière, et à Ludovic Bureau qui l'a rejoint en juillet.

Cette année a été l'occasion de diversifier le public accueilli : plus de femmes, des âges différents, et des orientations variées permettant à chacun de se confronter plus rapidement à la diversité du monde professionnel.

Isabelle Cartagena
Responsable des Ateliers Qualification Insertion Ile-de-France

LES ÉTABLISSEMENTS

L'Atelier Qualification-Insertion est un Atelier Chantier d'Insertion (ACI) au caractère innovant, lancé en 2009 à Paris, et étendu en 2012 à Aubervilliers, dont l'objectif est de favoriser la réinsertion sociale et professionnelle de personnes sortant de prison.

42 postes d'insertion :

Chaque année, l'Atelier Qualification-Insertion recrute deux groupes de 12 à 15 personnes sortant de prison ou en aménagement de peine, un à Paris (de septembre à juin) et un second à Aubervilliers (de janvier à octobre).

Ces personnes bénéficient d'un CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion) de 9 mois à temps partiel, 26 heures par semaine. Le parcours se découpe en trois types de périodes :

- ✓ Formation qualifiante théorique et pratique dans le centre de formation professionnelle de l'AFEC à Saint Maur, en vue d'obtenir le titre professionnel d'agent de restauration ;
- ✓ Mise en situation professionnelle au sein d'entreprises : dans chaque entreprise d'accueil, le salarié est encadré par un tuteur volontaire. Il va l'accompagner dans cette découverte du monde professionnel et dans tous les aspects techniques du métier ;
- ✓ Sur les dernières sessions, deux périodes de 6 semaines chacune ont permis à ceux qui le souhaitaient de découvrir des milieux différents dans la restauration ;
- ✓ des périodes de présence et d'activités organisées par les équipes de l'Îlot. Des ateliers collectifs (informatique, expression, savoir être, initiation au secourisme, approche du droit et de la vie en entreprise, éléments de socialisation, préparation à la recherche d'un emploi, etc.), encadrés par deux conseillers en Insertion Professionnelle et des bénévoles qualifiés qui leur permettent d'acquérir des connaissances sur le monde professionnel. Le partage d'expériences et l'acquisition des codes de l'entreprise permettent de préparer à des sorties vers le monde du travail. Ces périodes sont également l'occasion d'un accompagnement individuel, réalisé par les deux Conseiller.ères en Insertion Professionnelle de l'AQI à travers un travail sur les freins sociaux rencontrés par les salariés.

L'équipe accompagnante reste vigilante, tout au long du parcours, aux sollicitations et aux événements qui peuvent survenir afin que chaque salarié puisse être soutenu tout au long de son temps de formation.

6 accompagnements vers un projet professionnel :

Commencé en 2016, le programme SOA (Session d'Orientation Approfondie) mis en place avec le SPIP de Seine-Saint-Denis permet d'accompagner des personnes dans le cadre d'un aménagement de peine ou dans l'exécution d'heures de TIG (Travaux d'Intérêt Général). Ce programme, sur 8 semaines, fait alterner ateliers collectifs, entretiens individuels et période d'immersion en entreprise.

Tout au long du parcours, un groupe de 6 à 12 personnes apprend à se connaître et à travailler ensemble pour construire un projet professionnel personnalisé, réaliste mais aussi valorisant. Les ateliers proposés à travers réflexions, activités individuelles ou de groupe permettent de revoir certains comportements ou préjugés qui les empêcheraient d'avancer.

Chaque semaine, le temps de présence à l'Îlot se répartit en :

- ✓ 3 matinées pour un travail sur le projet professionnel et la recherche de solutions concrètes à mettre en place ;
- ✓ Des entretiens individuels sur rendez-vous une fois par semaine ou plus en cas de demande spécifique des participants.

À l'issue de la période, ceux qui souhaitent peuvent poursuivre leur parcours et être accompagnés de manière régulière par les Conseiller.ères en Insertion Professionnelle dans leur recherche d'emploi ou de formation, ou dans la résolution des difficultés qui freinent leur retour vers le monde professionnel.

En 2019, une session s'est tenue entre février et avril dans nos locaux d'Aubervilliers.

Moyens financiers :

Les charges d'exploitation représentent 358 315€, qui se répartissent entre :

- ✓ Les frais du personnel permanent : 29,0%
- ✓ Les frais du personnel AQI (Sans ASP) : 49,3%
- ✓ Les frais de formation AQI : 9,4%
- ✓ Les achats/fluides : 1,8%
- ✓ Les locations immobilières et les services extérieurs : 7,8%
- ✓ Les amortissements : 0,4%
- ✓ les autres charges et taxes : 2,3%

Pour couvrir ces charges, l'Îlot a eu recours à 3 sources de financement :

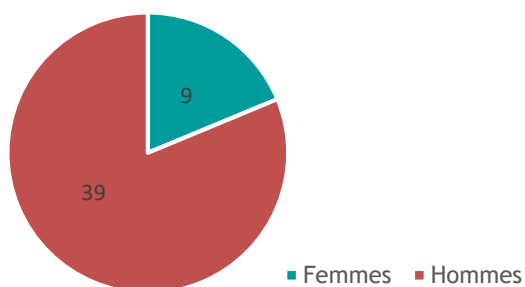
- ✓ Subventions publiques : 47,9%
- ✓ Fonds propres, dons, autres produits : 52,1%

LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2019

1. Profil

En 2019, l'Atelier Qualification-Insertion a accompagné **48 personnes** dans le cadre de ses activités :

Répartition par sexe



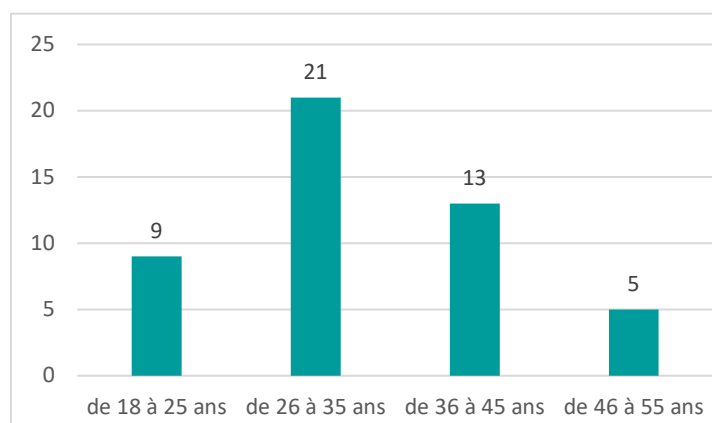
À Paris, 28 salarié.e.s en insertion accueilli.es sur 2 sessions :

- ✓ une session s'est achevée en Juillet 2019 pour 13 personnes, dont 2 femmes.
- ✓ une nouvelle session a commencé en Octobre 2019 pour 15 personnes, dont 4 femmes.

À Aubervilliers, 20 personnes accueillies :

- ✓ 14 salarié.e.s en insertion accueilli.e.s sur la session de janvier à Octobre
- ✓ 6 personnes pour une Session de SOA sur le 1^{er} trimestre de l'année, dont 1 femme

Répartition par tranche d'âge :



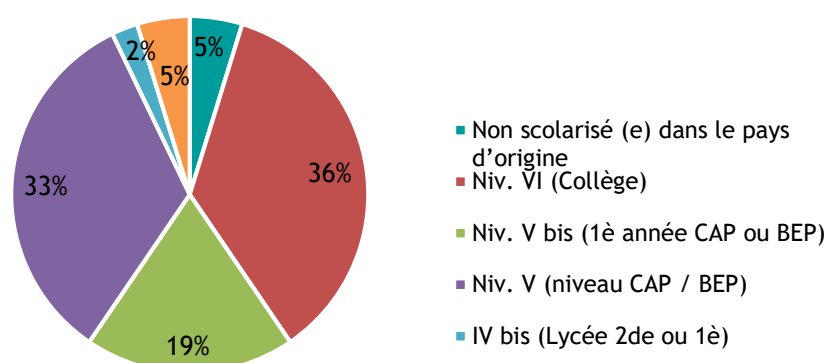
Moyenne d'âge des personnes accompagnées en 2019 :

- ✓ Moyenne d'âge toutes sessions confondues : 33 ans ;
- ✓ Moyenne d'âge dans la première session de Paris : 31 ans ;
- ✓ Moyenne d'âge dans la seconde session de Paris (en cours) : 36 ans ;
- ✓ Moyenne d'âge dans la session d'Aubervilliers : 34 ans ;
- ✓ Moyenne d'âge dans la session de SOA à Aubervilliers : 27 ans.

En 2019, la personne accompagnée la plus jeune avait 20 ans sur le SOA, le salarié en insertion le plus jeune avait 23 ans (Paris), et le plus âgé, 53 ans (Aubervilliers).

À noter : parmi les 42 personnes en contrat d'insertion en 2019, 12 d'entre eux avaient entre 1 et 4 enfants.

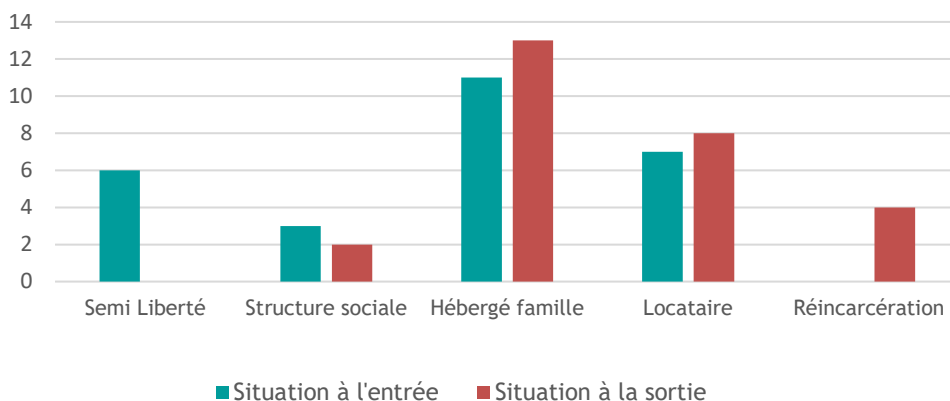
Niveau de Formation



Sur les 42 salariés en insertion ayant intégré les AQI en 2019, 88 % ont un niveau infra CAP/BEP (soit 37 personnes), et 36 % ont arrêté leur scolarité durant les années de collège. Seules 3 personnes ont un niveau Lycée ou plus.

Pour rappel, lors des recrutements, les candidats doivent savoir lire et écrire, et maîtriser les 4 opérations pour pouvoir suivre la formation.

Situation au regard du Logement (*)



(*) ces chiffres ne concerne que les salariés en insertion ayant terminé leur parcours sur 2019

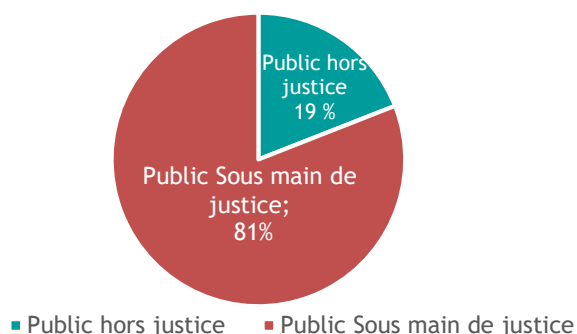
La question du logement reste un problème important en Île-de-France.

Au cours des deux sessions, l'évolution des situations sur ce sujet semble faible : en effet, les dossiers de demande sont généralement initiés par les conseiller.ères en insertion professionnelle des AQI de L'Îlot, mais les solutions de logement n'arrivent qu'après le terme du parcours. Toutefois, une personne est passée du statut d'un hébergement social à une solution pérenne par une location en nom propre, et deux personnes ont été accueillies dans le cadre familial à l'issue de leur période de semi-liberté.

2. Situation au regard de la Justice

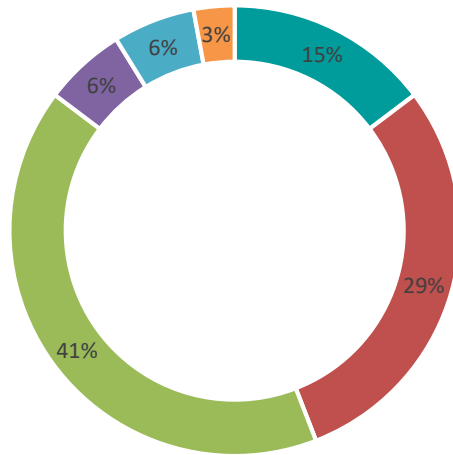
En 2019, 81 % des personnes accueillies au sein de nos Ateliers de Qualification Insertion sont des personnes sous main de justice ; et cette répartition est relativement stable sur les différents AQI (Paris session 2018/2019 : 81 % - Paris session 2019/2020 : 88 % - Aubervilliers session 2019 : 82 %).

Situation Judiciaire à l'entrée



Pour 36 % d'entre eux, un aménagement de peine a été prononcé et leur permet de suivre le parcours de l'Îlot. Le bracelet électronique (PSE) est la mesure la plus répandue sur les sessions de 2019 (41 %).

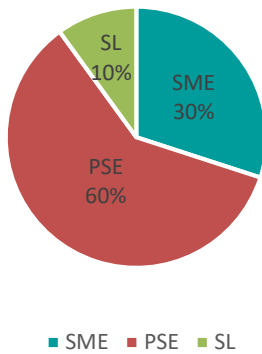
Situation Judiciaire à l'entrée



- Sortie de prison (inférieur à 6 mois)
- Sursis Mise à l'Epreuve (fin de peine)
- Placement sous surveillance électronique (PSE) (aménagement de peine)
- Semi-liberté (aménagement de peine)
- Libération conditionnelle (aménagement de peine)
- Contrôle Judiciaire (aménagement de peine)

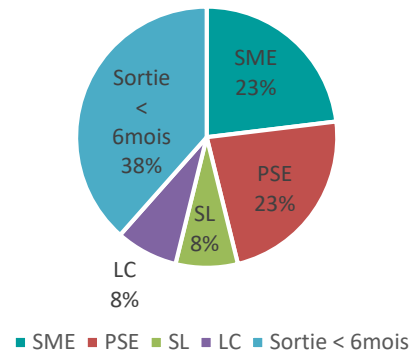
Paris

Première session

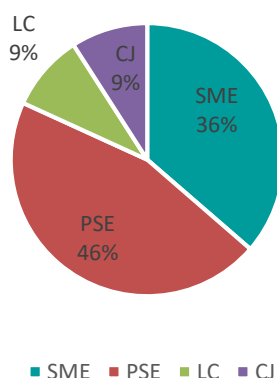


PSE : Placement sous Surveillance Electronique
SME : Sursis de Mise à l'Epreuve
SL : Semi-Liberté
LC : Liberté Conditionnelle
CJ : Contrôle Judiciaire

Session en cours



Aubervilliers

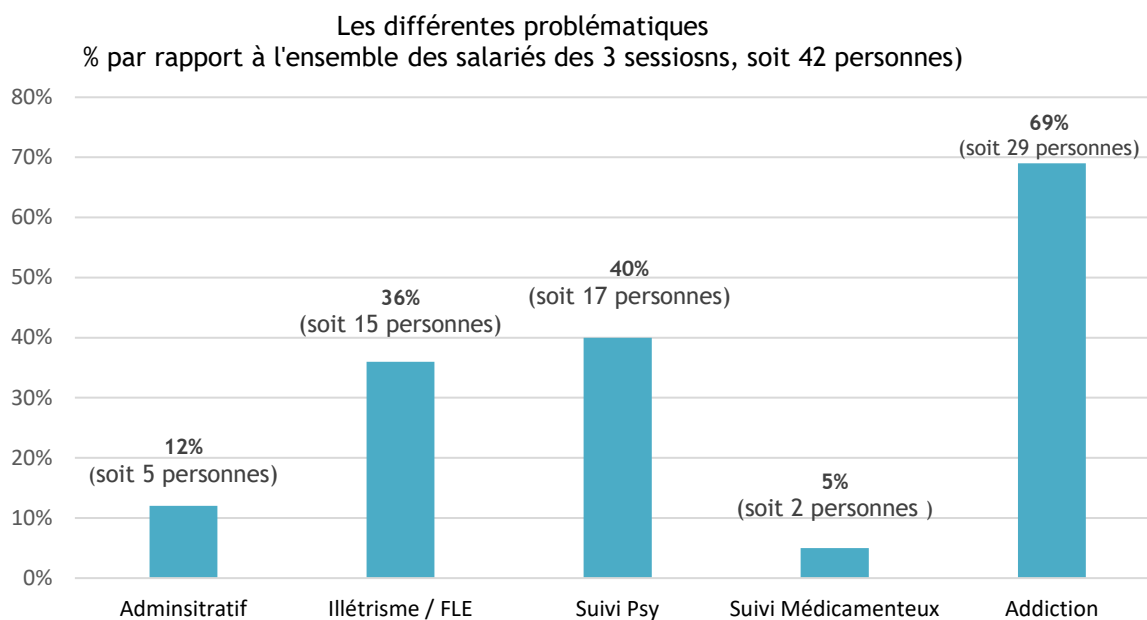


En 2019, les personnes en semi-liberté étaient hébergées dans 2 centres de semi-liberté différents.

Sur les 2 sessions qui se sont terminées en 2019, peu de personnes ont vu leur situation judiciaire évoluer : une fin de peine pour un salarié, et deux autres personnes ont vu une évolution positive (passage de semi-liberté ou de Sursis de mise à l'épreuve à un suivi SPIP).

Par contre, 3 personnes ont été réincarcérées durant le programme, et ont dû l'interrompre.

Principales difficultés rencontrées :



Les difficultés linguistiques se font régulièrement sentir pour les salariés qui suivent la formation au titre d'agent de restauration. Sur les trois sessions concernées, ce sont en effet 15 personnes qui rencontrent des difficultés du fait de leur niveau de français. (36 % des salariés) : illettrisme, FLE (français Langue Etrangère), niveau d'alphabétisation en cours, ou encore besoin de remise à niveau face de lacunes conséquentes.

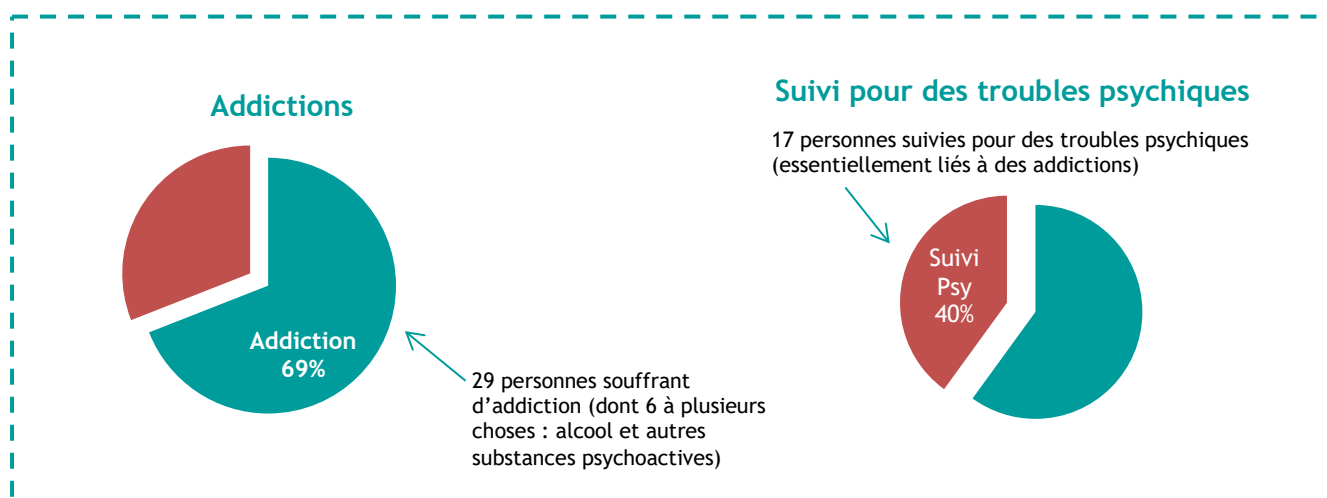
Pour les accompagner dans la résolution de ce point, un bénévole propose de les aider à travers de la conversation et des exercices permettant l'acquisition de points de vocabulaire, grammaire, compréhension, etc. Ces rencontres individuelles ont permis, sur la session de Paris, à une salariée de progresser de manière remarquable et de réussir son examen.

Mais la plus importante problématique rencontrée est celle liée aux addictions qui touchent 29 personnes sur nos trois sessions, soit 69 %.

3. État de santé

Les problèmes de santé et d'addiction sont l'un des premiers facteurs d'échec des personnes recrutées par l'Atelier Qualification-Insertion. Cette année comme les années passées, une grande proportion des salariés se trouvaient aux prises avec l'alcool ou, plus souvent, le cannabis, et parfois des troubles psychiques. Aucun n'était suivi médicalement pour d'autres problèmes de santé.

| Nombre de personnes concernées par : | Paris, session terminée | Paris, session en cours | Aubervilliers |
|--------------------------------------|-----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Une seule addiction | 9 | 6 | 6 |
| Deux addictions (ou plus) | 3 | 2 | 3 |
| Des troubles psychiques | 8 | 7 | 2 |
| Au moins un trouble | 9 soit 69 % des salariés | 7 soit 46% des salariés | 6 soit 43% des salariés |



LE PARCOURS DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

1. Les admissions

L'approche adoptée par l'Atelier Qualification-Insertion pour ses recrutements est résolument partenariale.

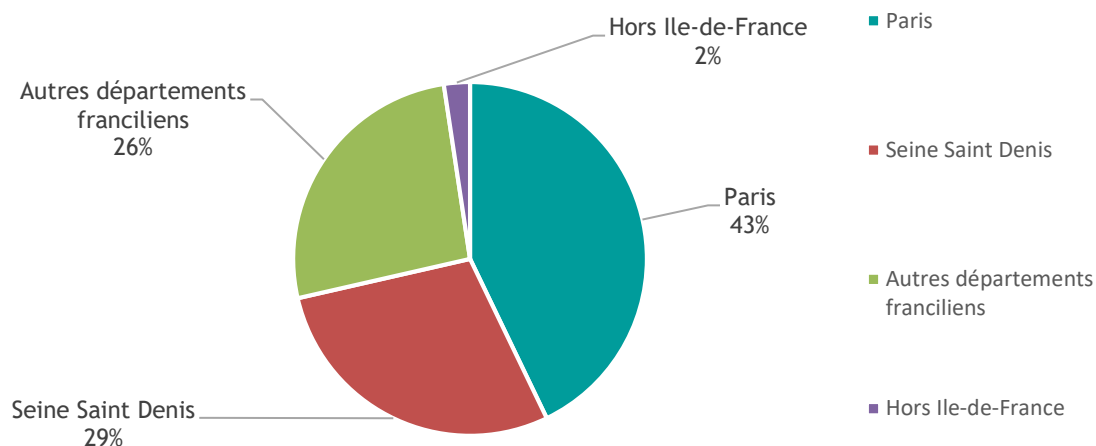
Après accord du Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE), nous déterminons les dates de trois journées de recrutement en partenariat avec Pôle Emploi et nous en informons nos partenaires : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) des départements ou centres de détention concernés, Pôle Emploi Justice, missions locales, associations œuvrant pour la réinsertion des personnes détenues ou sortant de prison, Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi...

Les candidatures (CV, lettres de motivation et fiche de liaison) nous sont transmises par un organisme orienteur (SPIP, associations) ou prescripteur (Pôle Emploi ou Pôle Emploi Justice, missions locales) à qui nous retournons une convocation à transmettre au candidat et, le cas échéant, au Juge d'Application des Peines (JAP) pour une demande de permission de sortie.

Les journées de recrutement ont lieu dans les locaux de Pôle Emploi, en présence de la conseillère Pôle Emploi qui suit l'Atelier. Elles débutent par un temps d'information collective au cours duquel sont expliqués le contrat proposé, le cadre, les contraintes et le déroulement de la formation. Ensuite, ont lieu des tests afin de vérifier le niveau des candidats. Puis, les personnes passent deux entretiens d'embauche qui permettent de mesurer l'existence des prérequis (projet professionnel dans le secteur de la restauration, maîtrise de la lecture et de l'écriture), les difficultés sociales et la motivation des candidats.

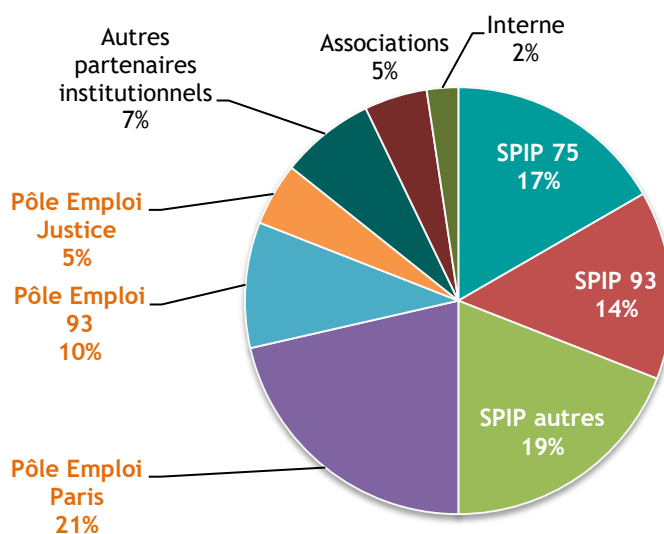
Les réponses sont données à l'issue des trois journées de recrutement et les candidats retenus reçoivent une lettre d'embauche qui leur permet de compléter leur dossier de demande d'aménagement de peine.

En 2019, une large majorité (71 %) des salariés de l'Atelier Qualification-Insertion venaient de Paris et de la Seine-Saint-Denis (département où ils ont été condamnés et/ou ont effectué leur peine) :



Sur l'AQI Paris en cours, ils sont 11 sur les 15 participants à être originaires de Paris, mais dans chacune des sessions plus de 50 % des participants sont originaires du département.

En 2019, les orienteurs vers l'Atelier Qualification Insertion sont variés :



En effet sur les 42 salariés concernés, 19 ont été orientés par les SPIP (Service de Pénitencier de d'Insertion et de Probation), de Paris et de Seine-Saint-Denis en priorité, mais aussi SPIP des Hauts de Seine, du Val d'Oise, de l'Essonne et de l'Eure. Au fur et à mesure de différentes sessions, nous constatons que les orientations via le SPIP sont en constante progression.

Pôle Emploi est le second orienteur, puisque parmi les candidatures transmises par ce partenaire, 13 ont été retenues. Les relations avec les référents Pôle Emploi se sont renforcées tout au long de l'année passée.

Côté associatif, ce sont principalement MRS et ARAPEJ qui nous ont adressés des candidats pour nos sessions, mais ce type d'orientations restent trop à la marge.

Nous avons besoin de diversifier les orientations, et de multiplier l'origine des candidatures. C'est pourquoi, nous travaillons sur le développement de nouveaux partenariats tant avec les acteurs institutionnels, qu'avec des partenaires associatifs ou les centres d'hébergement, et en renforçant ceux avec les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des milieux fermés ou ouverts, et tout le milieu carcéral.

Pour les Sessions d'Orientation Approfondie, le SPIP 93 milieu ouvert est l'unique orienteur.

Trois sessions d'informations collectives ont lieu dans leurs locaux à Saint-Denis. Les CPIP adressent les candidatures pour les personnes L'association, le programme et les engagements prévus sont présentés. Pour les personnes intéressées, un entretien individuel est réalisé afin d'échanger sur la situation de la personne et sur ses motivations à rejoindre le programme.

Depuis Novembre 2018, l'Association Maisons d'Accueil de L'Îlot est habilitée par la Cour d'Appel de Paris pour accueillir des personnes condamnées à un travail d'intérêt général (TIG). La démarche SOA s'inscrit donc pleinement dans le cadre de cet agrément.

Témoignage :

« Le respect, le non-jugement et la bienveillance font partie des valeurs que porte l'association l'Îlot. Nous avons aussi cette envie de nous mobiliser pour tenter d'apporter une solution, en nous adaptant à chaque personne et chaque situation. Les salariés se sentent valorisés, ce qui est un point très important pour eux.

Notre rôle apporte, aux salariés en insertion, une forte mobilisation, une forte implication et une meilleure autonomie dans leur travail personnel et administratif. L'accompagnement, que nous leur apportons, est soit en groupe, soit individualisé et prend en compte une approche globale. Nous ne traitons pas que de l'emploi, mais de tout ce qui tourne autour de l'insertion ou la réinsertion (sociale et professionnelle) de la personne : " c'est-à-dire que nous travaillons, ensemble, sur l'orientation, l'accès à la formation, à la santé, au logement, à l'accompagnement lors des démarches administratives, au travail sur le budget... Chaque situation est unique.

En fonction de la situation rencontrée, nous mettons en place des solutions adaptées à la personne, en nous appuyant, sur des partenaires et en mobilisant des ressources ou des dispositifs existants.

Accompagner et aider les autres est au cœur de notre métier. En tant que véritables coordinateurs d'accompagnement vers l'emploi et l'insertion ou la réinsertion sociale, nous nous appuyons, entre autres, sur la dynamique de groupe lors de nos actions collectives (techniques de recherche de stage et d'emploi, simulations d'entretiens, capacité à trouver et analyser les différentes compétences de chacun...). Cela apporte à chacun un plus dans leur confiance en soi.

Nous œuvrons dans un environnement complexe et évolutif de par la multiplicité des acteurs qu'il est important de bien identifier et parce que notre société évolue. Cependant, notre unique but est d'aider à l'insertion ou la réinsertion de chacun des salariés en insertion. »

L.B., Conseiller en Insertion Professionnelle pour les AQI de Paris et Aubervilliers.

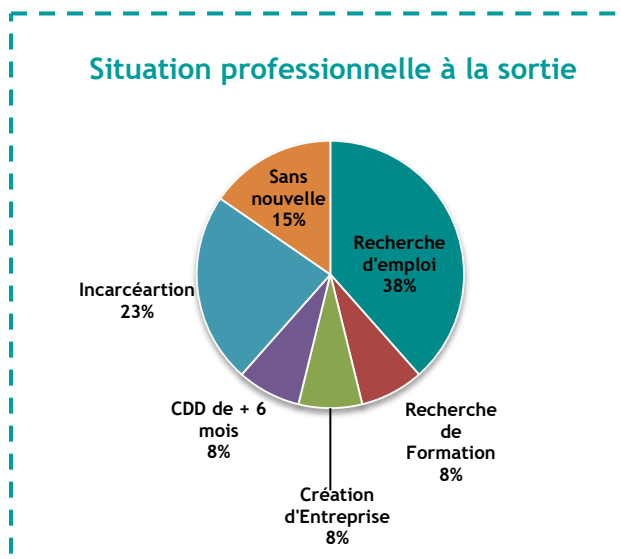
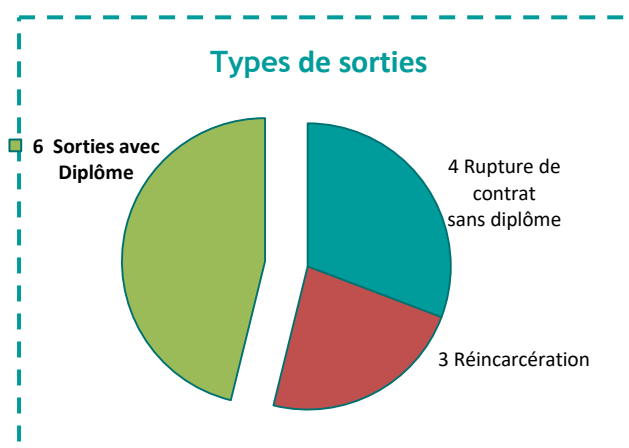
2. Les sorties

En 2019, comme les années précédentes, toutes les personnes qui se sont présentées à l'examen l'ont obtenu. Cependant, toutes les personnes recrutées ne sont pas parvenues jusque-là.

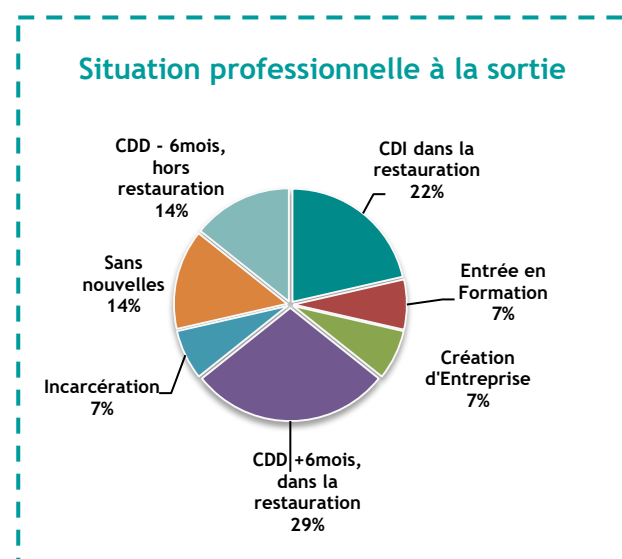
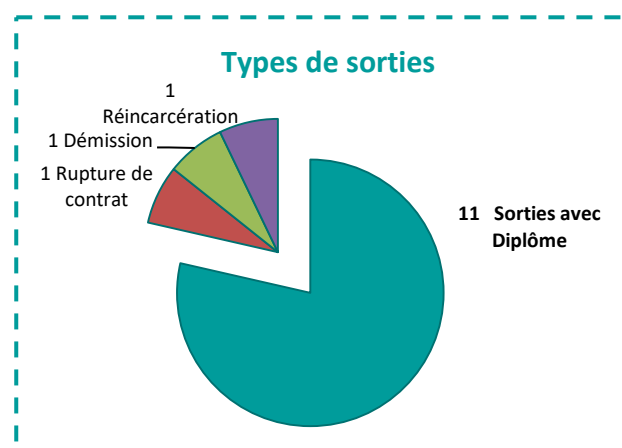
En effet, sur l'AQI d'Aubervilliers, ce sont 79 % des salariés qui ont suivis le parcours jusqu'au bout et sont sortis avec le Titre Professionnel d' « Agent de Restauration » en poche.

Sur l'AQI de Paris, 54 % des personnes ont interrompu la formation durant la période définie, représentant 7 départs (3 réincarcérations, et 4 ruptures).

Paris



Aubervilliers



Remarques (Paris) :

Une personne finalise son embauche en CDD dans le secteur de la Restauration (après obtention de son diplôme) et une autre a été accompagnée par un bénévole en vue de créer son entreprise, dossier toujours en cours. Mais globalement cette session fut compliquée. Pour une partie des participants, le parcours n'a pas permis de résoudre les problématiques sociales et professionnelles, ni de rebondir pour un nouveau départ.

Remarques (Aubervilliers) :

De très bons résultats sur cette promotion puisque sur les 14, ils sont 3 à avoir décroché un CDI, et 4 un CDD de plus de 6 mois. Pour 6 d'entre eux, ce contrat est une suite logique de l'obtention de leur formation puisqu'ils travaillent dans le secteur de la restauration. Pour 3 d'entre eux, ils ont su faire leurs preuves durant leur stage, puisque c'est à l'issue de celui-ci qu'un contrat leur a été proposé.

Une entrée en formation de gardien d'immeuble pour une personne qui a poursuivi son parcours jusqu'au terme malgré son souhait de réorientation. 2 autres ont trouvé des CDD courts, dans d'autres secteurs, mais ces expériences leur permettront d'attendre de trouver le poste qu'ils recherchent.

SOA - Session d'Orientalion Approfondie :

En 2019 s'est tenue une Session SOA du 12 Février au 4 avril.

Conçues pour accompagner les participants dans l'élaboration et la validation d'un projet professionnel réaliste et réalisable, ces parcours s'organisent autour d'activités collectives (réflexion sur les connaissances, compétences et expériences, sur le marché du travail et ses opportunités) et un accompagnement individuel qui permet de travailler sur les freins socio-professionnels. Une implication personnelle en semi-autonomie est également demandée à travers la réalisation d'enquêtes métiers, et la recherche d'un ou de deux stages d'une semaine que chacun doit effectuer pour valider son projet professionnel. Le dispositif prévoit également un suivi d'une durée de 6 mois à l'issue de cette première phase pour ceux qui le souhaitent.

Sur la session 2019, 6 personnes ont été accueillies, 5 hommes et 1 femme.

2 personnes ont interrompu leur parcours :

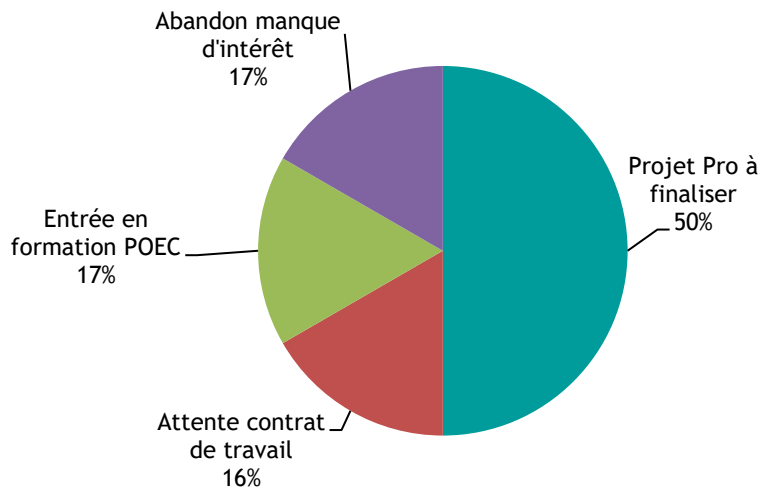
- ✓ une personne car ce module ne correspondait pas à ses attentes
- ✓ une autre personne car elle a trouvé une formation « Préparation Opérationnelle à l'Emploi » pour le métier d'électricien au sein de la Société Eiffage, qui démarrait avant la fin du SOA. Son projet professionnel était effectivement de travailler dans le BTP.

Les 4 autres ont suivi l'intégralité de la session. Tous ont fait une période de stage, parfois deux, leur permettant de découvrir les métiers et le milieu professionnel dans lequel ils souhaitent exercer.

À l'issue de la session :

- ✓ une personne était en attente d'une proposition d'emploi (CDD puis CDI) au sein de l'entreprise où elle avait réalisé ses deux périodes de stage (Paris Habitat)
- ✓ Pour les trois autres personnes, le projet professionnel, même s'il avait bien avancé n'a pas pu être finalisé. Une certaine réflexion était encore nécessaire avant de pouvoir établir un plan d'action concret. Mais des entretiens pour la suite ont été programmés.

Situation à l'issue du SOA :



FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

Impression générale de l'année :

Sur 2019, ce sont deux sessions très différentes tant par les profils recrutés que par les parcours que les salariés ont suivi, ce que reflète bien les résultats présentés au cours des pages précédentes.

Tout au long des 9 mois du contrat proposé, les salariés se sont investis dans différentes activités collectives, qui ont pour objectif de favoriser la cohésion du groupe, mais aussi de travailler sur les sujets professionnels pour favoriser le retour à l'emploi, mais aussi d'autres ateliers afin de les sensibiliser à d'autres thématiques.

Ainsi, *la Compagnie Mascarades* est venue travailler sur la communication et les codes relationnels nécessaires dans la société, travail mené à travers le théâtre et l'expression sous toutes ses formes. Jeux, saynètes et mises en situation se succèdent et permettent, en général, de traiter ce sujet primordial avec une approche très ludique.

Les deux groupes des AQI ont également bénéficié ponctuellement de formations externes, dispensées par des intervenants extérieurs comme l'association Finances et Pédagogie, pour les préparer à la gestion de leur budget pour faciliter leur accès à l'autonomie.

La formation de sauveteur secouriste du travail (SST), dispensée à l'ensemble des salariés chaque année, a permis de leur enseigner les gestes de premiers soins à dispenser en cas d'urgence. Au-delà de son utilité pratique, cette formation – sanctionnée également par un diplôme – permet de faire prendre conscience à chacun de son utilité sociale et permet à ce titre l'inscription dans un parcours citoyen.

Une nouvelle promotion a été recrutée en octobre 2019. Une attention particulière a été portée à la mixité du groupe pour assurer un meilleur équilibre et une plus grande cohésion.

Les salariés ont eu l'occasion de partir en « séjour de rupture » sur un bateau des *Amis de Jeudi Dimanche* pour un séjour de 5 jours à la pointe de la Bretagne. Encadrés par des professionnels, ils ont pu tester en conditions réelles leurs aptitude à l'entraide et le dépassement de soi, et ont pu respirer un air nouveau et revivifiant.

PERSPECTIVES 2020

En 2020, l'établissement prévoit notamment :

Pour une gestion optimisée de notre activité :

- ✓ Remise à jour de l'utilisation du logiciel Siham, pour un suivi régulier et complet des parcours de nos salariés en insertion ;
- ✓ Participation à la mise en service de la plate-forme Inclusion qui permettra aux structures d'insertion de valider l'éligibilité des candidats en vue d'un recrutement.

Pour un accompagnement diversifié des salariés en insertion :

- ✓ Dans le cadre du Projet Numérique en réflexion au sein de l'Îlot, les AQI envisagent de renforcer l'autonomie des participants sur les nouvelles technologies. Cela se traduira par une évaluation des compétences informatiques à l'entrée, et une formation spécifique durant le parcours pour ceux qui en auront besoin ;
- ✓ La mise en place de parcours CléA (certification de base de connaissances et compétences professionnelles) pour les salariés qui le souhaitent.

Avec des ressources nouvelles :

- ✓ Le développement du bénévolat pour travailler avec les salariés en insertion sur des problématiques de remise à niveau linguistiques, informatiques, et accompagnement à travers des ateliers de simulation d'entretien, ou autre mise en situation professionnelle.

Et en renforçant notre visibilité :

- ✓ Développer les partenariats avec les associations et les services qui accompagnent les publics sous main de justice, pour de nouvelles opportunités pour les bénéficiaires ;
- ✓ Développer notre réseau d'entreprises afin de favoriser la découverte des différents métiers et secteurs de la restauration à travers des rencontres avec des professionnels ou des visites de sites.

MERCI À NOS PARTENAIRES

À Paris et en Seine-Saint-Denis, l'Atelier Qualification-Insertion de l'Îlot compte de nombreux partenaires institutionnels et associatifs.

Nous remercions notamment :

Nos financeurs publics :

- ✓ Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Direccte) d'Île-de-France ;
- ✓ Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) d'Île-de-France ;
- ✓ Conseil Général de Paris ;
- ✓ Conseil Général de la Seine-Saint-Denis.

Nos financeurs privés :

- ✓ Les donateurs particuliers ;
- ✓ Fondation Îlot Avenir.

Nos partenaires :

- ✓ Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) d'Île-de-France ;
- ✓ Centre de formation professionnelle AFEC- Point F, à Saint-Maur ;
- ✓ Pôle Emploi Justice ;
- ✓ Missions locales et Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi de Paris et de Seine-Saint-Denis ;
- ✓ Association Régionale Contre l'exclusion par l'Insertion et l'Emploi (ARCIE) ;
- ✓ Réseau Inseréco en Seine-Saint-Denis ;
- ✓ Associations proposant un hébergement et un accompagnement aux personnes sortant de prison : Aurore, Apcars, Faire, Arapej ;
- ✓ Associations intervenant dans le champ de la santé et de la réduction des addictions ;

... et les entreprises qui accueillent nos salariés en stage et participent à leur formation dont la CASVP, (Centre d'Action Social de la Ville de Paris), Elior ou Convivio, entre autres.



ATELIERS QUALIFICATION-INSERTION

Paris

132 avenue de la République

75 011 Paris

01.84.17.37.48 / 06.33.92.34.61

aqi-idf@ilot.asso.fr

Aubervilliers

29, Rue Lecuyer

93300 Aubervilliers

01.84.21.47.15 / 06.33.92.34.61

aqi-idf@ilot.asso.fr